



COMMUNE D'AYENT

Administration communale

Rte d'Anzère 1 - CH-1966 Ayent

Tél. 027 399 26 26

info@ayent.ch - www.ayent.ch

Aux citoyennes et citoyens de la commune d'Ayent

Ayent, juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir ce « Nuancier des déchets ». Il vous aidera, jour après jour, à trier et à revaloriser au mieux vos déchets. En effet, qu'ils soient en aluminium, en bois ou en verre, chaque déchet nécessite un traitement spécifique afin de le valoriser au mieux.

Jeter moins, trier mieux, recycler toujours plus : de nombreuses options vous sont offertes pour une action directe et efficace en faveur de l'environnement au quotidien. Le recyclage permet de réduire l'extraction de ressources telles que le pétrole ou le fer et de diminuer la consommation d'eau et de pesticides pour le textile.

Ecopoints

Le concept de collecte des déchets assuré par notre commune comprend le recyclage de plus de 25 types de produits ménagers courants. Ce progrès important dans le tri et la revalorisation des déchets s'inscrit dans une politique de développement durable et contribue de façon sensible à améliorer la qualité de notre environnement. Sa mise en œuvre est rendue possible par les huit écopoints répartis dans la Commune où vous pouvez déposer les principaux types de déchets. Fonctionnels, ces écopoints proposent un service de proximité et facilitent vos dépôts. Ils sont équipés pour récupérer :

- les sacs taxés officiels : déchets ménagers non recyclables destinés à être incinérés ;
- les bouteilles de boisson en PET transparentes ;
- les emballages en tôle d'acier et fer blanc et emballages en aluminium ;
- les textiles et chaussures ;
- le verre ;
- le carton et le papier.

L'usage des points de ramassage est exclusivement réservé aux ménages de la Commune. Le dépôt de déchets hors conteneurs n'est pas autorisé, ni celui de déchets spéciaux ou toxiques. Ainsi, aucun déchet ne peut être déposé en-dehors des installations de collecte : des coupes de pelouse et déchets de jardin dans un torrent, des déjections canines dans un pré, un mégot de cigarette au sol ou dans une grille d'évacuation des eaux. Tous les déchets que nous produisons doivent être traités. La nature n'est en effet pas un dépotoir, même pour des déchets biodégradables.

Certains déchets peuvent être rapportés directement aux points de vente (électroménager, piles, ...). Laisser propre les points de collecte et trier correctement, c'est aussi une question de respect pour vous toutes et tous ainsi que pour le personnel communal.



./.

Aides

Le règlement communal prévoit pour chaque enfant jusqu'à 4 ans révolus la distribution de 60 sacs de 35 litres par année. Des sacs sont aussi offerts aux personnes qui, pour des raisons médicales attestées par certificat, produisent beaucoup de déchets. La Commune a chargé le CMS d'appliquer cette mesure en faveur des personnes dont l'état de santé entraîne une consommation importante de sacs à ordures.

Comment trouver le point de collecte le plus proche?

Le site internet recycling-map.ch vous permet de trouver rapidement et simplement les points de collecte proches de chez vous. Cette fonction est également disponible sous forme d'application.

5 gestes utiles

- Réduire (la consommation, le suremballage, les transports en achetant local)
- Réutiliser (échanger, offrir)
- Remplacer (trouver des alternatives aux produits toxiques)
- Réparer (les appareils, les meubles)
- Recycler (en dernière étape)

Déchets verts et déchets alimentaires

Pour les déchets verts, la meilleure solution est de les composter à domicile. Ceci évite des déplacements, de la pollution et des frais pour les usagères et usagers ainsi que pour la Commune. Plusieurs possibilités s'offrent à vous : si vous avez un jardin, vous pouvez déjà faire du mulshing (tonte sans ramassage de l'herbe) avec votre pelouse, vous pouvez fabriquer ou acheter un composteur, un thermo-composteur, ... Si vous n'avez pas de jardin, des solutions existent aussi comme les lombricomposteurs.

Les déchets alimentaires (selon liste « gastros » du nuancier) sont actuellement collectés à la déchetterie de Tsampy ainsi que dans les écopoints du Triage forestier, de Pralan et de la Place du Village d'Anzère pour essai jusqu'à la fin du mois de juillet 2019.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site internet de la Commune.

Tout en vous félicitant et vous remerciant encore de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

LA COMMUNE D'AYENT

Le Président
Marco AYMON

Le Secrétaire
Thierry FOLLONIER

Traité par : - Mme la Conseillère Marylène Moos